



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-135

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2026

Sommaire

EPF Normandie /

R28-2026-06-22-00007 - 2026 06 22 Pouvoir signature et représentation
AG Carré Pasteur 23 (1 page) Page 3

R28-2026-06-22-00008 - 2026 06 22 Pouvoir signature et représentation
AG Hastings 24 (1 page) Page 5

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-06-22-00006 - Délégation de signature au profit de Mme
HEQUET dans le cadre d'une acquisition sur la commune de ROUEN (2
pages) Page 7

R28-2026-06-23-00001 - Délégation signature au profit de Mme GIRARD
dans le cadre d'une cession à Honfleur (2 pages) Page 10

EPF Normandie

R28-2026-06-22-00007

2026 06 22 Pouvoir signature et représentation
AG Carré Pasteur 23



Direction Générale

POUVOIR DE REPRESENTATION

Le soussigné,

Gilles GAL, Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie domicilié Carré Pasteur 5 Rue Montaigne BP 1301 76178 Rouen cedex

Ledit Établissement Public Foncier de Normandie créé par décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par le dernier décret n°2018-777 entré en vigueur le 7 septembre 2018, dont le numéro SIRET est 720 500 206 00050 RC n° 72 B 20.

Agissant en sa qualité de Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie dont le siège est à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, nommé à cette fonction à compter du 1er janvier 2026 par arrêté du Ministre de la ville et du logement en date du 31 décembre 2025,

Et plus spécialement habilité à représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968,

Donne par la présente, POUVOIR à :

Virginie BOUTELOUP – Chef de pôle affaires juridiques, financières et moyens généraux,

pour me représenter en qualité de copropriétaire à l'assemblée générale de l'immeuble CARRÉ PASTEUR sis 5 Rue Montaigne à Rouen (76000) du 23 juin 2026,

À cet effet, VIRGINIE BOUTELOUP pourra assister à l'assemblée générale, signer toute feuille de présence, comptes rendus, avis, courriers et plus généralement tout document nécessaire à l'exercice du présent mandat, prendre connaissance de tous documents et renseignements, prendre part à toutes délibérations et à tous votes dans le cadre fixé par l'ordre du jour.

Le directeur Général par intérim de l'EPF
NORMANDIE

Bon pour pouvoir

Cheffe du pôle AJFMG

Virginie Bouteloup

Bon pour acceptation

EPF Normandie

R28-2026-06-22-00008

2026 06 22 Pouvoir signature et représentation
AG Hastings 24



Direction Générale

POUVOIR DE REPRESENTATION

Le soussigné,

Gilles GAL, Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie domicilié Carré Pasteur 5 Rue Montaigne BP 1301 76178 Rouen cedex

Ledit Établissement Public Foncier de Normandie créé par décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par le dernier décret n°2018-777 entré en vigueur le 7 septembre 2018, dont le numéro SIRET est 720 500 206 00050 RC n° 72 B 20.

Agissant en sa qualité de Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie dont le siège est à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne, nommé à cette fonction à compter du 1er janvier 2026 par arrêté du Ministre de la ville et du logement en date du 31 décembre 2025,

Et plus spécialement habilité à représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968,

Donne par la présente, POUVOIR à :

Virginie BOUTELOUP – Chef de pôle affaires juridiques, financières et moyens généraux,

pour me représenter en qualité de copropriétaire à l'assemblée générale de l'immeuble LE HASTINGS sis 27 rue du 74ème régiment d'infanterie à Rouen (76100) du 24 juin 2026,

À cet effet, VIRGINIE BOUTELOUP pourra assister à l'assemblée générale, signer toute feuille de présence, comptes rendus, avis, courriers et plus généralement tout document nécessaire à l'exercice du présent mandat, prendre connaissance de tous documents et renseignements, prendre part à toutes délibérations et à tous votes dans le cadre fixé par l'ordre du jour.

Le directeur Général par intérim de l'EPF
NORMANDIE

Bon pour pouvoir

Cheffe du pôle AJFMG

Virginie Bouteloup

Bon pour acceptation

EPF Normandie

R28-2026-06-22-00006

Délégation de signature au profit de Mme
HEQUET dans le cadre d'une acquisition sur la
commune de ROUEN



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME PAULINE HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie le 21 mai 2025, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 15 mai 2025 et délibération de la collectivité le 31 mars 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, avec la participation de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE DAME DE BONDEVILLE, représentant l'EPF Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Société d'Assurance à Forme Mutuelle et Cotisations variables dénommée MATMUT – MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLAUERS MUTUALISTES,

Du volume 2 compris dans un ensemble immobilier de bureaux et d'habitation, correspondant au bâtiment d'habitation (résidence Villa de Seine), comprenant : un niveau de parking en sous-sol, un niveau de parking en rez-de-chaussée, cinq étages de logements, une cour intérieure plus haute que la rue de Seine Prolongée, au niveau du premier étage du bâtiment d'habitation, sis à ROUEN (76100), 6 rue Seine Prolongée, cadastré section XH numéros 19, 25, 28, 29, 36 d'une contenance totale de 27a 25ca.

Et des droits indivis pour quatre cent trente-huit/millièmes (438/1000èmes) attachés à la parcelle à usage d'espaces communs, sise à ROUEN (76100), rue de Seine Prolongée, cadastrée section XH numéro 24.

Moyennant le prix de **QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4.500.000,00€)**, en valeur **occupée**, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 22/06/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 22/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée à Rouen, le 22/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,
Bon pour accord,

Signé le 22/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-06-23-00001

Délégation signature au profit de Mme GIRARD
dans le cadre d'une cession à Honfleur

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune d'Honfleur, le 30 juillet 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 3 juin 2021 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de Honfleur du 28 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « HO NOTAIRES », titulaire d'un office notarial à HONFLEUR (Calvados), 27 Rue de la République, avec le concours à distance de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN (seine-maritime) assistant l'EPF Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune d'HONFLEUR, personne morale de droit public dont l'adresse est à HONFLEUR (14600), Place de l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 211403332,

- D'un immeuble, sis à HONFLEUR (14600), 50 Rue de la République, cadastré section CT n° 150, d'une contenance de 02a 32ca,

Moyennant le prix de **SIX CENT SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE SEPT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (607.233,37 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **27 octobre 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 600.000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 6.027,81 € et la TVA sur marge d'un montant de 1.205,56 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 23/06/2026
Le Directeur Général par intérim,

Signé le 23/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée le 23/06/2026
à Madame Agnès GIRARD
Bon pour accord,

Signé le 23/06/2026
Agnès GIRARD

Agnès GIRARD

✓ Certifié par  yousign